

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -COMAR-**  
Siège Social : Immeuble COMAR, avenue. H. Bourguiba -1001 TUNIS

Messieurs les Actionnaires de la COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « COMAR » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 26 avril 2024 à 17h30** au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2023 ;
3. Quitus aux Administrateurs ;
4. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ;
5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;
7. Nomination d'Administrateurs ;
8. Nomination d'un Co-commissaire aux comptes ;
9. Transfert de réserves ;
10. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
11. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2024 ;
12. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2024 ;
13. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2024 ;
14. Pouvoirs pour formalités.

## PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -COMAR-**  
Siège Social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba -1001 TUNIS

La société d'Assurance COMAR publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 Avril 2024.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le 26 Avril 2024 à 17h30 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2023, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2023, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée .....

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée .....

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions de direction occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée .....

### **QUATRIEME RESOLUTION**

Constatant l'arrivée à échéance du mandat de la société « **FINOR** », commissaire aux comptes lors de la présente assemblée, l'assemblée générale ordinaire décide de nommer **le cabinet DATN, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited** représenté par **M. Jaouhar BEN ZID** en qualité de co-commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à .....

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Messieurs Selim AZZABI, Nebil BEN YEDDER et Hakim BEN HAMOUDA lors de la présente assemblée. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 :

- Monsieur Nebil BEN YEDDER
- Monsieur Hakim BEN HAMOUDA
- Monsieur Abdelkader BOUDRIGUA

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

<b>Administrateur</b>	<b>Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :</b>
- La société SICOF	2024
- AXA (1 <sup>er</sup> siège)	2024
- AXA (2 <sup>ème</sup> siège)	2024
- Monsieur Slaheddine LADJIMI	2025
- Monsieur Hakim BEN YEDDER	2025
- Monsieur Karim BEN YEDDER	2025
- Monsieur Bernard Paul MARSEILLE	2025
- Madame Selma BELLEGHA	2025
- La société PARENIN S.A	2025
- Monsieur Nebil BEN YEDDER	2026
- Monsieur Hakim BEN HAMOUDA	2026
- Monsieur Abdelkader BOUDRIGUA	2026

Mise aux voix cette résolution est adoptée à .....

#### **SIXIEME RESOLUTION**

Constatant qu'un montant de **2 614 000 dinars**, inscrits au passif du bilan au crédit du compte « réserve spéciale d'investissement » rempli désormais les conditions permettant son reclassement, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter ledit montant au compte « **Réserve pour toutes éventualités** »

Mise aux voix cette résolution est adoptée à .....

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **44 166 726,081 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

<b>Résultat Net</b>	44 166 726,081
<b>Réserves Indisponibles pour réinvestissement exonérés</b>	7 000 000,000
<b>Bénéfice distribuable</b>	37 166 726,081
Dividende 2023	22 000 000,000
<b>Réserve pour toutes éventualités</b>	<b>15 166 726,081</b>

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au plus tard le 13/05/2024

Mise aux voix cette résolution est adoptée à .....

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2024 à **200 000 Dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à .....

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2024 à **40 000** dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à .....

**DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2024 à **40 000** dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à .....

**ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à .....